

Contre-vérités (5)

Note argumentaire · 6 février 2002

CONTRE-VERITE 5

La Société McDonald'S affirme dans le rapport d'expertise rédigé à sa demande par SEPT ainsi que dans les conclusions de première instance :

" C'est la Société McDonald'S qui prend tous les risques en investissant dans les sites"

A la suite des décisions de justice les trois sociétés de Monsieur COLLORAFI sont mises en liquidation judiciaire avec un passif de 8 millions de francs.

Les Magistrats de la Cour d'Appel de Paris soulignent que c'est la Société McDonald'S qui a résilié abusivement les contrats après avoir amené les sociétés de Monsieur COLLORAFI à la déconfiture complète par des pratiques commerciales déloyales.